

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 04 avril 2024

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Date de la convocation** : Jeudi 28 mars 2024

**Début de séance** : 19 h 06

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### **Délégués titulaires présents** :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LARUADE Laurent ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

**Délégués suppléants présents** : GIBOZ Brigitte.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; CASSABOIS Yannick à PIETRIGA Guy ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; FAVIER Jean-Louis à CHAMOUTON Patrick ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; VUITTON Antoine à HOTZ Richard.

**Excusés** : FATON Patrice ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte).

**Absents** : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BLASER Michel ; BRIDE Frédéric ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; JOURNEAUX Cyrille ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PONSOT Pauline ; REBREYEND COLIN Micheline.

**Secrétaire de séance** : GUERIN Jean-Luc.

*Le quorum est atteint avec 93 délégués titulaires et 1 déléguée suppléante présente pour 101 suffrages exprimés (7 pouvoirs ont été donnés), soit 15 absents pour ce conseil.*

### **1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 06 mars 2024**

#### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 06 mars 2024.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

## 2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau

### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

## 3. VILLAGE VACANCES UXELLES – Compromis de vente

### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE VENDRE** le Centre de Vacances les Crozats situé à Uxelles à la SAS MON PLACEMENT IMMO (MPI) représenté par Monsieur Sébastien ROUSSEAU demeurant 21A rue Alain Savary – 25000 BESANÇON ou tout autre personne morale ou physique qui s'y substituerait ;

**DE FIXER** le prix à 1 350 000€ (Un million trois cent cinquante mille euros) payables à la signature de l'acte authentique ;

**DE DIRE** que les frais d'agence et d'acte notariés seront à la charge de l'acquéreur ainsi que l'ensemble des frais engagés entre la signature du compromis et l'acte définitif ;

**D'ACCEPTER** les conditions de vente stipulées dans l'exposé

**DE PASSER** outre l'avis de France Domaines délivré en date du 22 décembre 2022 et actualisé en date du 05 janvier 2024 ;

**DE CHARGER** l'étude de Maître GARREAU notaire à Roche les Beaupré et l'étude JURIS NOTAIRES de Clairvaux-les-Lacs ; de la rédaction de l'acte notarié ;

**D'AUTORISER** le Président à signer le compromis de vente ainsi que tout document relatif à cette opération.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

## 4. PLUi – Ancienne Communauté de communes Pays des Lacs

### a) **Abrogation des Cartes Communales– Bonlieu et Châtillon**

### LE PRESIDENT PROPOSE :

**D'ABROGER** la carte communale de Bonlieu ;

**D'ABROGER** la carte communale de Châtillon ;

**DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Jura, afin qu'il approuve par arrêté l'abrogation des cartes communales de Bonlieu et de Châtillon dans un délai réglementaire de deux mois (en l'absence de réponse dans ce délai, l'abrogation sera considérée comme approuvée) ;

**DE DIRE** que l'abrogation des cartes communales de Bonlieu et Châtillon prendra effet le jour où la délibération approuvant le *PLUi de l'ex communauté de communes du Pays des Lacs* deviendra exécutoire conformément aux dispositions de l'article R. 163-10 du Code de l'urbanisme ;

**DE DIRE** que la présente délibération, ainsi que l'arrêté préfectoral, feront l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté et sous forme dématérialisée sur le site internet de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales, ainsi que d'une publication sur le site internet de Terre d'Émeraude Communauté ;

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **b) Approbation des Périmètres Délimités des Abords (PDA)**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la Tour de l'ancien Château, des stations préhistoriques n° III et IV et des sites palafittiques de la commune de Clairvaux-les-Lacs ;

**DE DIRE** que la présente délibération, accompagnée du dossier de Périmètre Délimité des Abords qui lui est annexé, sera transmise à Monsieur le Préfet ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté et au sein de chaque mairie membre de l'intercommunalité. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal habilité à publier les annonces légales diffusé dans le département.
- D'une publication sur le site internet de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **c) Approbation du PLUi**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de communes du Pays des Lacs ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage, pendant un mois, au siège de la Communauté de communes et dans chaque mairie des 92 communes membres de l'intercommunalité. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal habilité à publier les annonces légales diffusé dans le département.

**DE DIRE** que conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture ;

**DE DIRE** que la présente délibération accompagnée d'une synthèse des modifications apportées (**annexe n°1**) et du dossier de PLUi qui lui est annexé sera transmise à Monsieur le Préfet ;

**DE DIRE** que la présente délibération accompagnée du dossier de PLUi qui lui est annexé sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme et sa transmission en préfecture ;

**DE DIRE** que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif au présent dossier.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **d) Institution des déclarations préalables pour la réalisation de Clôtures**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE SOUMETTRE** l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble des 27 territoires communaux de l'ancienne Communauté de communes du Pays des Lacs, en application de l'article R\*421-12 du Code de l'urbanisme ;

**DE DIRE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans toutes les communes membres de Terre d'Emeraude Communauté et au siège de la Communauté de Communes durant un mois ;

**DE DIRE** que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

#### **e) Institution des déclarations préalables pour le ravalement de façades**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE SOUMETTRE** les travaux de ravalement de façades, pour tout ou partie du bâtiment, au régime de la déclaration préalable, sur l'ensemble des 27 territoires communaux de l'ancienne Communauté de communes du Pays des Lacs, en application des dispositions de l'article R.\*421-17-1 e) du Code de l'urbanisme ;

**DE DIRE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans toutes les communes membres de Terre d'Emeraude Communauté et au siège de la Communauté de Communes durant un mois ;

**DE DIRE** que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération ;

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

#### **5. PLUi - Ancienne Région d'Orgelet**

##### **a) Approbation des Périmètres Délimités des Abords (PDA)**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour de l'église d'Orgelet, des vestiges de l'ancien-fort, du portail couvert de la Chapelle des Bernardines et de l'ancienne église de Sézéria, avec le presbytère et la clôture du cimetière ;

**DE DIRE** que La présente délibération accompagnée du dossier des périmètres délimités des abords qui lui est annexé, sera transmise au préfet ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté et au sein de chaque mairie membre de l'intercommunalité. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal habilité à publier les annonces légales diffusé dans le département.
- D'une publication sur le site internet de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

##### **b) Approbation du PLUi**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Région d'Orgelet ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage, pendant un mois, au siège de la Communauté de communes et dans chaque mairie des 92 communes membres de l'intercommunalité. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal habilité à publier les annonces légales diffusé dans le département.

**DE DIRE** que conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture ;

**DE DIRE** que la présente délibération accompagnée du dossier de PLUi qui lui est annexé sera transmise à Monsieur le Préfet ;

**DE DIRE** que la présente délibération accompagnée du dossier de PLUi qui lui est annexé sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme et sa transmission en préfecture ;

**DE DIRE** que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif au présent dossier.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

#### **c) Institution des déclarations préalables pour la réalisation de Clôtures**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE SOUMETTRE** l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble des 25 territoires communaux de l'ancienne Région d'Orgelet, en application de l'article R\*421-12 du Code de l'urbanisme ;

**DE DIRE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans toutes les communes membres de Terre d'Emeraude Communauté et au siège de la Communauté de Communes durant un mois ;

**DE DIRE** que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

#### **d) Institution des déclarations préalables pour le ravalement de façades**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE SOUMETTRE** les travaux de ravalement de façades, pour tout ou partie du bâtiment, au régime de la déclaration préalable, sur l'ensemble des 25 territoires communaux de l'ancienne Région d'Orgelet, en application des dispositions de l'article R.\*421-17-1 e) du Code de l'urbanisme ;

**DE DIRE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet ;

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans toutes les communes membres de Terre d'Emeraude Communauté et au siège de la Communauté de Communes durant un mois ;

**DE DIRE** que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## 6. Instauration du droit de préemption urbain

### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE RETIRER** la délibération n°2020-204 du Conseil Communautaire en date du 4 septembre 2020, instituant le droit de préemption urbain,

**D'INSTAURER** le Droit de Préemption Urbain (DPU) dans les zones suivantes :

- Sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi de l'ex-communauté de communes du Pays des Lacs, délimitées ;
- Sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi de l'ex-communauté de communes de la Région d'Orgelet délimitées ;
- Sur les secteurs comprenant des zones urbaines et à urbaniser relevant de l'ex communauté de communes de la Petite Montagne et de l'ex communauté de communes de Jura sud, dont les PLUi sont en cours d'élaboration, soit :
  - o Les zones U et AU du PLU d'Arinthod – Commune historique d'Arinthod ;
  - o Les zones U et AU du PLU d'Arinthod – Commune historique de Chisséria ;
  - o Les zones U et AU de la commune de Lavancia-Epercy ;
  - o Les zones U et AU de la commune de Maisod ;
  - o Les zones U et AU de la commune de Martigna ;
  - o Les zones U et AU de la commune de Meussia ;
  - o Les zones UA, UY, 1AU et 2AU de la commune de Moirans-en-Montagne.

**DE DÉLÉGUER** au Président l'exercice, au nom de la Communauté de communes, le droit de préemption urbain ainsi que le droit de priorité,

**D'AUTORISER** le Président à déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien à l'un des délégataires prévus aux articles L. 211-2 et L. 213-3 du Code de l'urbanisme, dont l'Etablissement public foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté,

**DE PRENDRE ACTE** des formalités à remplir dans le cadre des dispositions prévues dans le Code de l'urbanisme,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif au présent dossier.

### **Il est précisé que :**

- La présente délibération, accompagnée de ses annexes (précisant le champ d'application du droit de préemption urbain dans les PLUi de l'ex communauté de communes du Pays des Lacs et de l'ex communauté de communes de la Région d'Orgelet), délibération fera l'objet d'un affichage dans les Mairies concernées et au siège de la Communauté de Commune durant un mois.

- Une mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans deux journaux diffusés dans le Département.

- La présente délibération sera notifiée et accompagnée, s'il y a lieu, d'un plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain :

- À la Direction Départementale des Finances Publiques ;
- Au Conseil Supérieur du Notariat-Notaires de France ;
- À la Chambre Interdépartementale des Notaires de Franche-Comté ;
- Au Barreau du Jura et au greffe du tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier ;
- A l'Ordre des Avocats du Barreau du Jura.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## 7. GEMAPI – Fixation du produit de la taxe 2024

### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE FIXER** le produit 2024 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 148 741,60 € répartis de la manière suivante :

- Bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe (*Syndicat Mixte du PNRHJ*) = 126 689,00 €
- Bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain (*SR3A*) = 22 052,60 €

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

### 8. Comptes de gestion pour l'année 2023

#### LE PRESIDENT PROPOSE :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DE DECLARER** que l'ensemble des comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le trésorier du SGC Saint-Claude visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DE PRENDRE ACTE** qu'il s'agit des comptes de gestion 2023 suivants :

- Budget général, Musée du Jouet, Centre d'Uxelles, Chaufferie bois, Natura 2000, ZA Intercommunales, Assainissement, SPANC.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

### 9. Comptes administratifs pour l'année 2023 – Résultats

*20 h 17 Le Président quitte la salle et la parole est donnée à Grégoire LONG, Vice-Président, pour le vote des Comptes administratifs.*

#### LE VICE PRESIDENT :

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs
- Constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs ;

*La proposition du Compte administratif principal est mise au vote :*

*Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions*

*La proposition des comptes annexes est mise au vote :*

*Résultats : 99 votants – 99 pour - 0 contre - 0 abstentions*

*20 h 31 Le Président rejoint la salle*

## 10. Affectation des résultats 2023

### a. Budget général

#### LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

##### Résultat de fonctionnement

###### A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 3 974 071,47 €

###### B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)+ 4 678 408,68 €

###### C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 8 652 480,15 €

###### D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 2 309 274,93 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

###### E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 6 957 393,09 €

Besoin de financement

Excédent de financement

**Besoin de financement = F = D + E**

**4 648 118,16 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**8 652 480,15 €**

**1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement**

**4 648 118,16 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

**2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G**

**4 004 361,99 €**

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **101 votants - 101 pour - 0 contre - 0 abstentions***

## b. Budget annexe Centre d'Uxelles

### LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

##### Résultat de fonctionnement

###### A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 379,13 €

###### B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 1 625,12 €

###### C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 1 245,99 €

###### D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 83 994,96 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

###### E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

**Besoin de financement = F = D + E**

**0,00 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**1 245,99 €**

**1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement**

**0,00 €**

**G.**= au minimum couverture du besoin de financement F

**2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G**

**1 245,99 €**

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants - 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

### c. Budget annexe Chaufferie Bois

#### LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

##### Résultat de fonctionnement

###### A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 9 163,20 €

###### B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)+ 88 509,19 €

###### C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 97 672,39 €

###### D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 27 400,80 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

###### E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 7 776,12 €

Besoin de financement

Excédent de financement

**Besoin de financement = F = D + E**

**35 176,92 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**97 672,39 €**

**1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement**

**35 176,92 €**

**G.= au minimum couverture du besoin de financement F**

**2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G**

**62 495,47 €**

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants - 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### d. Budget annexe Musée du Jouet

#### LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

#### Résultat de fonctionnement

##### A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 26 986,93 €

##### B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,00 €

##### C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 26 986,93 €

##### D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 94 890,78 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

##### E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 6 623,28 €

Besoin de financement

Excédent de financement

**Besoin de financement = F = D + E**

**101 514,06 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**26 986,93 €**

**1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement**

**26 986,93 €**

**G.**= au minimum couverture du besoin de financement F

**2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G**

**0,00 €**

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants - 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

e. Budget annexe Natura 2000

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<b>A. Résultat de l'exercice</b>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 33 313,95 €
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)-	122 518,55 €
<b>C. Résultats à affecter</b>	
= A + B (hors restes à réaliser)	- 89 204,60 €
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 560,54 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>0,00 €</b>
<b>1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>G.= au minimum couverture du besoin de financement F</b>	
<b>2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DÉFICIT REPORTÉ D 002</b>	<b>89 204,60 €</b>

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :  
Résultats : **101 votants - 101 pour - 0 contre - 0 abstentions**

## f. Budget annexe Assainissement collectif

### LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

##### Résultat de fonctionnement

###### A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +2 143,10 €

###### B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,00 €

###### C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) 2 143,10 €

###### D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 746 390,66 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

###### E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 2 229 199,97 €

Besoin de financement

Excédent de financement

**Besoin de financement = F = D + E**

**1 482 809,31 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**2 143,10 €**

**1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement**

**2 143,10 €**

**G.= au minimum couverture du besoin de financement F**

**2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G**

**0,00 €**

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 101 votants - 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**g. Budget annexe SPANC**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

**A. Résultat de l'exercice**

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 44 761,83 €

**B. Résultats antérieurs reportés**

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)- 16 165,87 €

**C. Résultats à affecter**

= A + B (hors restes à réaliser) 28 595,96 €

**D. Solde d'exécution d'investissement**

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 158 578,41 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

**E. Solde des restes à réaliser d'investissement**

0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

**Besoin de financement = F = D + E**

**0,00 €**

**AFFECTATION = C = G + H**

**28 595,96 €**

**1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement**

**0,00 €**

**G.=** au minimum couverture du besoin de financement F

**2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G**

**28 595,96 €**

**DÉFICIT REPORTÉ D 002**

**0,00 €**

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 101 votants - 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## 11. Vote des taux de fiscalité locale

### a) Taux de fiscalité 2024

#### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE NE PAS APPLIQUER** d'augmentation fiscale pour l'année 2024 et de maintenir les taux votés 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **8,66%** sur une durée de lissage initiale de 12 ans,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **16,32%** sur une durée de lissage initiale de 12 ans,
- Taux de Cotisation foncière des entreprises : **23,55%** sur une durée de lissage initiale de 8 ans,
- Taxe d'habitation : **13,97%** sur une durée de lissage initiale de 12 ans.

**DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision,

**D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

### b) Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024

#### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE NE PAS APPLIQUER** d'augmentation au taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024,

**DE FIXER** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024 pour les anciens territoires du Pays des Lacs et de Jura Sud à **12,34%** ; soit pour les communes de :

- |                      |                         |                          |
|----------------------|-------------------------|--------------------------|
| - Barésia-sur-l'Ain  | - Cognac                | - Patornay               |
| - Blye               | - Denezières            | - Pont-de-Poitte         |
| - Boissia            | - Doucier               | - Saint-Maurice- Crillat |
| - Bonlieu            | - Fontenu               | - Saugeot                |
| - Charcier           | - La Frasnée            | - Songeson               |
| - Charézier          | - Hautecour             | - Soucia                 |
| - Châtillon          | - Largillay-Marsonnay   | - Thoiria                |
| - Chevrotaine        | - Menétrux-en-Joux      | - Uxelles                |
| - Clairvaux-les-Lacs | - Mesnois               | - Vertamboz              |
| - Chancia            | - Lect                  | - Villards d'Héria       |
| - Charchilla         | - Lez crozets           |                          |
| - Châtel de Joux     | - Maisod                |                          |
| - Coyron             | - Martigna              |                          |
| - Crenans            | - Meussia               |                          |
| - Etival             | - Moirans en Montagne   |                          |
| - Jeurre             | - Montcusel             |                          |
| - Lavancia-Epercy    | - Vaux les saint Claude |                          |

**DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision,

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## **12. Vote des Budgets Primitifs 2024 et des budgets annexes**

### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ADOPTER** le Budget Primitif 2024 du Budget Principal et les Budgets Annexes de Terre d'Émeraude Communauté.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 101 votants – 101 pour - 0 contre - 0 abstentions*

*20 h 57 Constatant le départ de Stéphane BELLAT*

## **13. CUISINE CENTRALE - Tarification des repas des professeurs des écoles et du personnel communautaire**

### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PROPOSER** le tarif sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté à compter du 01/04/2024 à un prix de 7,00€ TTC,

**DE CHARGER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 100 votants – 100 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## **14. TRANSITION ENERGETIQUE – Validation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à transmettre le Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que le rapport sur l'Évaluation Environnementale Stratégique à l'Autorité Environnementale (MRAe) au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Conseil Régional, afin de solliciter leur avis ;

**DE CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 100 votants – 100 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**15. ESPACES NATURELS SENSIBLES – Aménagement pour le public de l'ENS « Lac et marais de Viremont »**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** l'avant-projet définitif de l'aménagement pour le public de l'ENS « Lac et marais de Viremont ».

**D'APPROUVER** le budget prévisionnel global relatif à l'aménagement pour le public de l'ENS « Lac et marais de Viremont » pour un montant de 262 064 euros TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2024 en autorisation de programmation,

**D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre,

**DE SOLLICITER** des partenaires financiers, en particulier le Département du Jura, les aides financières à leur taux maximal,

**DE CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 100 votants – 99 pour - 1 contre - 0 abstentions*

**16. NATURA 2000 – Etude de la colonie de Minioptères de Schreibers de la grotte de Gigny**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

17

**D'APPROUVER** le projet d'étude de la colonie de Minioptères de Schreibers de la grotte de Gigny,

**D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la commune de Gigny-sur-Suran et Terre d'Émeraude Communauté relative à l'étude,

**D'APPROUVER** le budget prévisionnel global relatif à l'étude pour un montant de 84 000 euros TTC et le plan de financement correspondant :

DEPENSES prévisionnelles TTC		RECETTES prévisionnelles	
Prestations	84 000 €	Subventions Natura 2000 (Europe et Région / 100%)	84 000 €
<b>Total</b>	<b>84 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>84 000 €</b>

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2024 en autorisation de programmation,

**D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de l'étude,

**DE SOLLICITER** des partenaires financiers, Europe et Région, les aides financières à leur taux maximal,

**DE CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :*  
Résultats : **100 votants – 100 pour – 0 contre – 0 abstentions**

*21 h 04 Constatant le départ de Laurence BOISSON*  
*21 h 06 Constatant le départ de Jean Marc BOILLETOT*  
*21 h 06 Constatant le départ de Patrick CHAMOUTON portant le pouvoir de Jean Louis FAVIER*

**17. ADAPEMONT – Convention 2024**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ACTER** les conditions d'intervention de l'ADAPEMONT pour le compte de Terre d'Émeraude Communauté et de ses communes membres ;

**D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre l'Association ADAPEMONT et Terre d'Émeraude Communauté :

**D'AUTORISER** Le Président à la signer ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire ;

**DE DIRE** que le montant de la rémunération de l'ADAPEMONT s'élève à 172 000€ en 2024 payable mensuellement par acompte de 14 000€ du 1er janvier au 31 septembre et le solde soit 46 000€ payable en parts égales en octobre, novembre et décembre sous réserve du respect des conditions de la convention ;

**D'AUTORISER L'ADAPEMONT** à négocier directement les prestations à réaliser avec les communes membres de l'intercommunalité.

*La proposition est mise au vote :*  
Résultats : **96 votants – 93 pour – 3 contres – 0 abstentions**

**18. OGS – Demande de subventions Etude Vallée du Hérisson/Plateau des 7 Lacs**

18

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le plan de financement de l'étude sur le périmètre du futur Grand Site de France.

Dépenses HT		Recettes HT	
Recrutement bureau	60 000€	DREAL	40 000€
étude		Terre d'Émeraude Communauté / CC Grandvallière / CC Champagnole Nozeroy Jura	20 000€
Total HT	60 000€	Total HT	60 000€

**D'AUTORISER** le président à solliciter une subvention auprès de la DREAL à hauteur de 40 000€ ;

**D'AUTORISER** le président à demander une participation financière aux deux autres communautés de communes concernées : la Communauté de Communes La Grandvallière et la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura ;

**D'AUTORISER** le président à solliciter des financements auprès d'autres organismes ;

**DE CHARGER Monsieur le Président** de lancer les appels d'offres et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**19. Attribution de subventions – Vie associative et développement économique - 2024**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ATTRIBUER** pour 2024 les montants suivants :

<b>Structure</b>	<b>Montant attribué</b>
Idéklic – Festival de l'Enfant	50 000€
Festival de musique baroque	2 000€
Noël au Pays du Jouet	15 000€
Adapemont – Festival Bouche à Oreille	9 000€
Adapemont – Chantier de restauration du château d'Oliferne	3 000€
Music'alle – Les miroirs musicaux	500€
Festivalzin – Festival les Gueules de Bois	3 500€
Ateliers des artistes associés	400€
Déflagration – spectacles culturels	3 000€
Batterie Fanfare Orgeletaine (BFO)	1 500€
Ecole de musique Jura Sud - fonctionnement	26 000€
Union musicale clairvalienne - fonctionnement	20 000€
Musique et Arts en Pays d'Orgelet (MAPO) - fonctionnement	14 000€
La Vache qui rue - fonctionnement	4 000€
Volodalen Solidaire - trail	1 600€
Triath'Lons – triathlon international	1 000€
Codep EPGV39 – Adventu'run	1 000€
Dog'ing Jura – trophée Jura Chien	300€
Pulsion VTT – manche de coupe Bourgogne Franche Comté	350€

Section cycliste d'Arinthod – course Gentlemen	1 000€
Moto Club de Moirans-en-Montagne	1 000€
FRI Saint Maur - triathlon	1 000€
Moto Club de Legna – Team Jura cross – Cross de Legna	1 000€
AS du collège des lacs Clairvaux - fonctionnement	200€
As du collège Xavier Bichat Arinthod - fonctionnement	500€
Club Omnisports Clairvalien (COC)	1 200€
Jura Lacs Football - fonctionnement	18 000€
Jura Sud Football - fonctionnement	65 000€
Jura Sud Handball - fonctionnement	6 000€
Pétanque Moirantine	500€
Juraswim	700€
Yanis Musy - sponsoring	1000€
Le trait Comtois	500€
Association du personnel	2 200€
Multivolt – projet incubé à DECA BFC	10 500€
Pépinière d'entreprises L'Atelier au Village	7 600€
Plateforme technologique Tecbois	10 000€
Groupement de Valorisation Agricole (GVA) de la Petite Montagne	1 000€
Le Jura de ferme	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>287 550 €</b>

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**Fin de séance : 21 h 22**